

## Communiqué de presse

### Programme d'actions pour les TPI PMI 2010/2011

Des formations ciblées pour les besoins des très petites et moyennes entreprises des industries alimentaires, financées à 100% par l'AGEFAFORIA



Pour la troisième année consécutive, l'AGEFAFORIA propose, aux entreprises de moins de 150 salariés, **une offre d'actions "clés en main"** :

- des stages de formation et des diagnostics adaptés à leurs besoins et accessibles par internet,
- des organismes sélectionnés, par appel d'offre, pour leur rapport Qualité / Coût,
- **des coûts pédagogiques financés à 100% par l'AGEFAFORIA.**

**Télécharger la plaquette du Programme TPI PMI, sur le site [www.agefatoria.info](http://www.agefatoria.info) dans l'espace «Entreprises» à la rubrique « Actions collectives et CQP »**

#### Quelles actions choisir ?

- **Les stages de formation sont** regroupés en **7 grands domaines** (Management, Pilotage des PMI/TPI, Gestion des ressources humaines, Professionnalisation des opérateurs, Développement commercial, Innovation, Amélioration des conditions de travail).
- **Des diagnostics sont proposés** pour permettre d'évaluer les besoins en compétences et en formation des entreprises.

Retrouvez sur la page web du programme TPI PMI :

- l'intégralité des actions par région et par thématique,
- le contenu des programmes,
- le bulletin d'inscription en ligne.

#### Comment s'inscrire ?

Les entreprises peuvent s'inscrire soit :

- directement à partir du **Bulletin d'inscription** figurant sur la page web dédiée au **programme TPI PMI**.
- A défaut, en remplissant le **Bulletin d'inscription** (papier) et en le retournant à leur délégation régionale **dès maintenant**.

**Consulter la page web dédiée à ce programme sur le site [www.agefatoria.info](http://www.agefatoria.info) dans l'espace «Entreprises» à la rubrique « Actions collectives et CQP »**

#### A propos de l'AGEFAFORIA

L'AGEFAFORIA est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) du secteur des Industries Alimentaires et opérateur de la collecte de la taxe d'apprentissage.

7 000 entreprises sont aujourd'hui adhérentes à l'AGEFAFORIA, ce qui représente 300 000 salariés.

En 2010, l'OPCA a engagé plus de 92,6 millions d'euros pour financer des actions de formation.

Mais au-delà de sa mission de collecteur et financeur, l'AGEFAFORIA développe des services de proximité pour informer et accompagner les entreprises et les salariés dans leurs projets de formation.